



Location vide ou meublée à titre de résidence principale : demander au propriétaire de procéder aux travaux conséquents.

Nom, prénom du locataire
Adresse postale

Lettre recommandée avec A/R n° ...

Nom, prénom du bailleur
Adresse postale

Fait à ... , le ...

Objet : demande de réparation du logement

Madame, Monsieur,

Locataire du logement situé au ... (adresse du logement), en vertu d'un bail signé le ... (date de signature du bail), je me permets d'attirer (à nouveau) votre attention sur l'état de ce logement.

(Comme je vous l'ai déjà signalé lors de mes courriers précédents), j'ai constaté depuis le ... que
.....
.....
(signalement du problème, par exemple : chaudière du logement hors d'usage).

En l'état actuel, je n'ai pas la jouissance paisible du logement que vous me louez (préciser les désagréments subis, par exemple : je suis sans chauffage depuis cette date, ce qui me cause un préjudice certain).

Je vous rappelle qu'en application de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989, vous êtes tenu d'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués.

Le logement doit en outre répondre aux caractéristiques d'un logement décent fixées par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002.

(À ajouter si les demandes précédentes sont demeurées sans réponses) En l'absence de réponse de votre part dans un délai de dix jours à 15 jours m'indiquant que vous comptez exécuter très prochainement les travaux devenus urgents, je me verrais contraint de saisir les services de la Mairie, la commission technique départementale de lutte contre l'habitat dégradé ou le conciliateur de justice, afin de faire valoir mes droits dans les plus brefs délais.

Ne souhaitant pas en arriver à de telles extrémités, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

(Signature)